



Préfecture de ALPES-MARITIMES
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

MAIRIE DE RIGAUD

Mairie

06260 RIGAUD

Edité le 4 avril 2024

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

REAAM

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00250860		Prélevé le : mardi 26 mars 2024 à 14h03
Unité de gestion	2301	REAAM	par : PRELEVEUR CARSO SOPHIE GOSSELIN
Installation	UDI 005406	MOULIN DE RIGAUD	Type visite : D1
Point de surveillance	P 000005598	MOULIN DE RIGAUD	
Localisation exacte		ROBINET NICHE MOULIN	
Commune		RIGAUD	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10,6 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,0 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,16 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,20 mg(Cl ₂)/L				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00250871 Référence laboratoire : LSE2403-12891

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,82 unité pH			6,50	9,00	
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	592 µS/cm			200,00	1100,00	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL					
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0	
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0			
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00250860)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général,
le directeur adjoint
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).